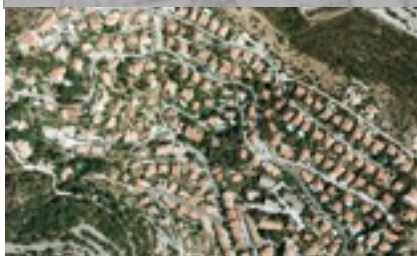


Le Mag des Collines

CIL du Paradis

C I L "Les collines du Paradis" - 30, rue Edouard Manet - 83400 HYERES



RUBRIQUES

2.1
COMPTE RENDU
de l'Assemblée Générale du CIL
du 13 janvier 2011

2.2
TRI SELECTIF
Réunion d'information sur le
projet de tri sélectif des déchets
avec Mme Montfort. Fév. 2011

2.3
TRAVAUX
Compte rendu de la réunion avec
Mr de Lustrac. Fév. 2011

2.4
AUTOUR DU PLU
Information sur le PLU et le
projet du Coeur de Vie en Coeur
de Ville

2.5
RENDEZ VOUS
Nos dates incontournables de
l'année 2011

2.6
AUTOUR DU CIL
Information sur le CIL, son
fonctionnement

2.1 COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE du 13 janvier 2011

Ouverture de la séance à 18h30 avec environ 40 présents.

Assistaient également à la séance :

Maire et adjoints : Mrs Politi, de Lustrac et Lobry et Mmes Montfort et Pilon
Mmes Gaymard et Payet conseillères municipales déléguées

Mr Alibert du cabinet du maire

Mme Colette Richard, présidente du Groupement des CIL

Introduction du président du CIL et de Mr Politi maire.

Points abordés avec Mr le maire et ses adjoints :

L' incendie du 15 septembre : Mr le Maire a salué l'esprit civique des parents de la jeune fille responsable du sinistre et l'action de tous les acteurs de la lutte contre l'incendie. Il a donné son accord pour la plantation d'un arbre symbolique au cours d'une fête au printemps prochain.

Piste DFCI : fin des travaux prévue pour juin 2011. La piste sera interdite à tous véhicules à moteur. Des sanctions seront prises à l'encontre des contrevenants.

Enfouissement des lignes EDF et Telecom : A cause de l'arrêt de la participation d'EDF et Telecom seule une petite portion pourrait être traitée en 2011.

Réfection des chaussées : 400m sont prévus au budget 2011. La réfection du quartier devrait se faire sur 4 ans.

Eclairage des escaliers

Celui entre les rues Manet et Cézanne est à l'étude et devrait être prévu pour 2011. Celui de l'escalier ouest sera installé en priorité au cours de l'année.

Accord avec la mairie pour :

- Installer des ralentisseurs de type « coussin berlinois » et pour améliorer la visibilité du stop de la rue Manet en modifiant l'emplacement du miroir.
- Programmer le démontage du pylône TDF.
- Ré-envisager l'utilisation d'un désherbant plus respectueux de l'environnement.
- Revoir les horaires des navettes TPM qui desservent le quartier.

Mise en place du tri sélectif individuel des déchets prévu pour l'été 2011.

Rapport d'activité 2010.

Le Compte Rendu de l'Assemblée Générale 2010 avec les changements intervenus au sein du bureau, a été publié dans le MAG d'Avril 2010..

Le pique-nique festif du 6 juin, sous le soleil, a eu un grand succès comme d'habitude, malgré l'absence des tables et chaises demandés à la mairie.

Le 15 septembre une réunion du CA était prévue pour préparer la fête des vendanges, le jour même de l'incendie.

Le CA a alors décidé d'annuler cette fête et nous étudions le projet d'une fête au printemps 2011 avec une plantation d'arbres symbolique et l'intervention d'un responsable pompier pour rappeler les principes de prévention et de protection contre les incendies .

Un MAG reprenant ces informations a été distribué en Octobre 2010.

Le 11 janvier 2011 a eu lieu une réunion préparatoire à l'AG en mairie en présence du maire et des adjoints concernés.

Le rapport d'activité a été accepté à l'unanimité.

Rapport Financier

Le trésorier Daniel Cousin a établi le bilan financier pour 2010, vérifié par Mme Moukha Jacqueline. Avec les cotisations et la subvention de la mairie l'année se termine avec un solde positif de 167,40€ sur le compte courant et un solde de 1322,66€ sur le compte sur livret.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Conformément à nos statuts 3 membres du CA étaient démissionnaires : Stéphane Mucetto qui se représentait, Christophe de Villeneuve et Marie Miglio qui ne se représentaient pas. 2 candidats se sont alors présentés : Leon Gérard Heusele et Danielle Blanc.

Les 3 candidats au CA ont été élus à l'unanimité.

Questions diverses.

Le statut de la rue Matisse, en grande partie voie privée, a été évoqué.

Une étude sera lancée sur les droits et devoirs des riverains concernés, et sur la possibilité de faire passer cette rue en voie publique.

Une présentation succincte du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en cours de validation a été faite et les habitants du quartier sont invités à le consulter en mairie et à y apporter leurs remarques lors de la prochaine enquête publique.

Fin de la réunion à 19h50 suivie d'un pot et de galettes de l'amitié.

2.2 Réunion d'information sur le tri sélectif des déchets

Vendredi 4 Février 2011. Bureau de Mme Isabelle MONTFORT, adjointe pour l'eau, l'assainissement et la propreté.

Représentaient le CIL les membres du CA suivants :
Danielle BLANC – Léon-Gérard HEUSELE- Louis LAPIERRE.

Le ramassage sélectif des déchets en porte à porte, voté en Conseil Municipal, est inclus dans le cahier des charges du futur adjudicataire.

L'adjudication sera décidée fin février 2011 et VEOLIA, le partenaire historique, n'est parait-il pas sûr de l'emporter.

Le principe sera le suivant :

En plus du container de 100 litres en usage actuellement, destiné aux déchets ménagers, 2 autres containers de même capacité seront attribués pour chaque logement, un bleu pour les papiers et cartons et un jaune pour les plastiques.

Le ramassage des verres en porte à porte n'est pas prévu dans l'immédiat. Il faudra toujours aller les déposer dans les containers d'apport volontaire.

Les différents jours de ramassage seront précisés par la suite.

La délicate question du placement de ces 3 containers à l'intérieur des propriétés a été longuement débattue et prise en compte par Mme Montfort.

Il n'est pas question évidemment de tolérer 3 poubelles par maison en permanence sur la chaussée.

Cependant il est vrai que pour certaines propriétés du quartier cela parait très difficile de prévoir un rangement intérieur.

Mme Montfort nous a assuré que chaque situation individuelle sera étudiée et que la solution de sacs en plastique à sortir la veille sera proposée pour les cas limites.

Par ailleurs, le container de 600 litres du bout de la rue Manet serait laissé en place.

Le système nouveau de ramassage des déchets au poids, grâce à des containers munis de puces électroniques, a été évoqué. Ce système fonctionne déjà dans certaines villes, à Besançon par exemple, et a permis une réduction importante du volume total ramassé.

Mme Montfort nous a répondu qu'une étude avait été faite pour la ville de Hyères mais que le coût total d'investissement avait paru beaucoup trop élevé.

Planning de la mise en place :

- Information collective et individuelle des habitants au cours du 3^{ème} trimestre 2011.
- Attribution des containers et début du ramassage sélectif au 4^{ème} trimestre 2011.

En attendant la mise en place du ramassage sélectif en porte à porte, nous rappelons les conditions de ramassage actuelles pour notre quartier :

Ordures ménagères :

Ramassage les lundi, mercredi vendredi . Sortie des containers la veille après 20h.

Déchets verts :

Ramassage les lundi et jeudi. Sortir les déchets la veille après 20h, si possible en fagots ou dans des paniers. Evitez les sacs en plastique.

Encombrants :

Ramassage les lundi et jeudi après appel la veille au 04 94 00 78 50.

Pour toute information : téléphone : 04 94 00 78 50 ou www.ville-hyeres.fr

2.3 Réunion du 21 Février 2011 avec Mr De Lustrac

Cette réunion, à la demande du CIL devait faire le point sur certaines questions abordées lors de l'AG du 13/01/2011.

En présence de Mr de Lustrac, adjoint au maire, et de Mr Fouchet, responsable des travaux.

Léon-Gérard Heusele et Louis Lapierre représentaient le CIL Paradis.

1- Nuisance des motocyclistes qui prennent la piste DFCI pour une piste de moto-cross.

Mr de Lustrac va prendre contact avec ERDF pour faire installer de barrières de chantier et des pancartes « chantier interdit » à l'entrée de la piste, en attendant la fin des travaux prévue pour juin 2011.

2- Le transformateur au carrefour des rues Manet et Bénézit, est toujours dans un état déplorable. Mr Lobry sera contacté pour activer ce dossier.

3- L'enfouissement des lignes électriques n'est pas à l'ordre du jour pour notre quartier.

Le budget annuel pour ces travaux est de 40.000€ pour la commune et comme ERDF ne contribue plus, il y a parait-il, d'autres urgences.

4- Voirie et ralentisseurs. Le budget voirie pour le quartier Paradis est de 100.000€. La

réfection se fera en 4 ans. Pour les 400 mètres prévus en 2011 le CIL devra, après concertation, indiquer la portion à faire en priorité. De même pour les ralentisseurs il faudra indiquer aux services municipaux les emplacements choisis, sachant qu'ils doivent se trouver au milieu d'une portion d'au moins 60 mètres de ligne droite.

5- Le pylône TDF de la rue Bénézit. Mr de Lustrac a reçu une lettre de TDF qui annonce qu'après l'arrêt des émissions en analogique le 5 juillet 2011, ils s'engagent à démonter leurs antennes avant le 18 janvier 2012 et à restituer l'installation au SDIS. Mais il n'est pas précisé si le pylône lui-même sera démonté. De Lustrac va contacter de nouveau TDF et le SDIS pour avoir plus de certitudes à ce sujet.

6-Eclairage des escaliers entre les rues Manet et Cézanne. Ce dossier suivi par Mr Lobry sera relancé par Mr de Lustrac à la réunion du 23 février des services et projets de la Mairie.

7- Escalier entre les rues Renoir et Matisse. Cet escalier pose problème car il n'appartient

à personne. D'après le cadastre c'est un « bien sans maître ». Il est seulement utilisé dans sa partie haute par les habitants du 21 rue Renoir et par ceux du 14 rue Matisse dans sa partie basse. Le milieu se trouve encombré de branches, déchets et gravats qui constituent un danger pour ceux qui s'y risqueraient. Nous demandons que les services municipaux condamnent complètement cette partie médiane.

8- Passage des voies privées en voies publiques. A cette demande de notre part qui pourrait concerner les rues Matisse et Bénézit, Mr Fouchet nous a indiqué dans quelles conditions cela serait possible : il faut une voie de 5 mètres de largeur minimum, au moins un trottoir de 1,5 mètre et que la voie serve à d'autres usagers que les riverains, ce qui exclut évidemment ces deux rues de notre quartier.

9- Les navettes TPM. La mauvaise nouvelle est que il n'y aura pas de nouveaux petits bus en 2011, car l'appel d'offres a été infructueux. TPM devra faire avec son parc de grands bus. Mr de Lustrac a évoqué la possibilité de mettre en service un système d'appel-bus, par exemple un heure avant, ce qui pourrait éviter de faire circuler ces bus à vide, mais qui indispose les artisans taxis. Concernant les horaires, il est demandé au CIL de faire des propositions, que ce soit pour le temps scolaire ou pour d'autres motifs.

2.4 PLU et projet « Cœur de vie en cœur de ville ».

Il semble qu'il y ait une certaine confusion dans les esprits au sujet de ces deux projets qui en fait ne sont pas du tout de même nature.

Le PLU ou Plan Local d'Urbanisme est destiné à remplacer le POS ou Plan d'Occupation des Sols. Il sera officiellement en vigueur après son adoption définitive à l'issue de la procédure réglementaire qui comporte en particulier l'enquête publique qui aura lieu en mars 2011.

Cette enquête est ouverte à tous les habitants de Hyères qui pourront y faire part de leurs observations.

Le PLU est le document réglementaire qui définit les différentes zones du territoire communal qui seront au nombre de quatre.

Les zones urbaines nommées Zones U

Les zones à urbaniser ou Zones AU

Les zones agricoles ou Zones A

Les zones naturelles ou Zones N

On peut noter que par rapport au POS, la surface des zones agricoles est en augmentation, ce qui est une bonne nouvelle, et que la surface totale des zones naturelles et agricoles dépasse les 86% du territoire de Hyères, ce qui place notre commune en très bonne position sur ce plan par rapport aux autres communes du littoral.

En revanche, tous les projets d'aménagements futurs seront discutés dans le cadre du PADD, ou Projet d'Aménagement et de Développement Durable, document adopté en Conseil Municipal en 2008 et qui est le projet d'évolution et de développement de la commune.

En fonction des projets adoptés dans ce cadre, il pourrait être nécessaire ultérieurement de modifier ou de réviser le PLU.

Quant au projet « Cœur de Vie en Cœur de Ville » c'est le résultat d'une étude préliminaire d'un cabinet d'architectes espagnols, MBM Architectes de Barcelone, qui a été choisi parmi quatre candidats par la Municipalité, sans véritable appel d'offres, pour présenter un projet de requalification du centre ville.

Cette étude préliminaire, qui aura déjà coûté 75.000€ aux contribuables Hyérois, a été présentée en Conseil Municipal le 15 octobre 2010 et fait l'objet d'un article dans Hyères Magazine de novembre 2010.

Les concepteurs ont été présentés comme ceux qui avaient « étudié le plus en profondeur la façon de vivre et les déplacements sur notre commune ». C'est possible, mais pour ce qui est de la concertation avec la population il y eu un manque évident.

De même pour l'information et la concertation en mairie on en est resté au strict minimum :

Quelques permanences l'après midi et sur rendez-vous, de Mme Golé adjointe au maire, deux panneaux accrochés au murs du couloir du Service Aménagement, et un registre d'observations qu'il fallait réclamer à un personnel indifférent.

Quant au projet lui-même on peut dire que certains de ses aspects paraissent très audacieux, pour ne pas dire pharaoniques:

-Le « quai » d'accueil de l'avenue Clotis.

Il s'agirait de construire une pergola avec des commerces tout le long de l'avenue au dessus d'un parking souterrain de 800 places. Le coût d'un tel parking à cet endroit serait évidemment démesuré.

-Une halle couverte occuperait une grande partie de la place Clémenceau, avec aussi des commerces et l'office du tourisme. La place « de marbre » ne serait plus alors disponible pour les marchés et les différentes manifestations.

-3 nouveaux parkings souterrains seraient construits en plus du parc Clotis : place Gabriel Peri : 224 places, face à l'hôtel du Soleil : 144 places et place St Paul : 22 places.

-Création d'un pôle universitaire dans le domaine du design ou de l'environnement dans 3 bâtiments situés entre la villa Noailles et le Conservatoire du Littoral.

-Restructuration du centre historique avec percements de deux nouvelles voies, construction d'un bâtiment « phare » au dessus de la place Rabaton, et installation d'escaliers roulants pour accéder à la place St Paul, qui sera dégagée par le parking prévu en souterrain..

C'est ce dernier point qui pose le plus de problèmes car il entraînerait la destruction de nombreuses maisons anciennes, certaines ayant des vestiges du moyen âge.

Par ailleurs, l'idée d'abattre des maisons pour installer des escaliers roulants en extérieur dans une vieille ville, paraît assez folle. Les escalators extérieurs sont très souvent en panne, (exemple le forum du Casino) et l'accès à la place St Paul pour les personnes peu sportives pourrait se faire au moyen de navettes électriques, qui auraient l'avantage de pouvoir transporter aussi des personnes handicapées.

Le véritable projet découlera des différentes phases d'études qui devraient aboutir en fin d'année 2011.

C'est pourquoi nous vous invitons à manifester votre détermination à vouloir embellir et dynamiser notre ville, mais sans accepter de telles destructions de notre patrimoine commun.

Ce projet espagnol a des côtés grandioses et séduisants certes, mais d'une part les habitants auraient du être consultés en amont, et aussi beaucoup plus sollicités pour donner leur avis avant sa mise en œuvre éventuelle.

2.5 RENDEZ VOUS

15 Mai 2011 - Fête du Printemps

Rendez vous à 11h30 sur le terrain de basket, rue E Manet pour notre traditionnel pique-nique printanier. Cette année sera placée sous le signe de l'environnement avec la plantation d'un olivier symbolique ainsi qu'une information sur les risques liés aux incendies et les gestes à faire en cas de sinistre. Venez nombreux partager un grand moment d'amitié autour de l'apéro offert par le CIL. Des tables et des chaises seront à votre disposition. N'oubliez pas d'apporter votre pique-nique et votre bonne humeur

09 octobre 2011 - Fête des Vendanges

Toujours à 11h30 sur le terrain de basket, venez déguster et faire découvrir vos crus préférés au tour d'un apéritif offert par le CIL et si le coeur vous en dit rejoignez nous pour notre déjeuner sur le terrain de boules. Tables et chaises fournies

12 janvier 2012 - Assemblée Générale 2011

à 18h30, salle des associations, place Henri Dunand.

2.6 AUTOUR DU CIL

A quoi sert un CIL - Comité d'Intérêt Local ?

C'est une association à but non lucratif, relevant de la loi 1901, servant d'interlocuteur entre les habitants d'un quartier et les élus locaux. Son champ d'activité concerne, non pas la défense d'intérêts particuliers, mais les questions d'intérêt général : voirie, circulation, propreté, voisinage, etc. Son objectif est d'être à l'écoute des habitants du quartier, de recevoir des doléances, des suggestions, de les étudier lors de réunions mensuelles du Bureau ou du conseil d'Administration, puis de les transmettre à qui de droit et de suivre les dossiers jusqu'à leur conclusion, en tenant informé le requérant de la progression de son dossier. C'est un rôle de pétition permanente et de défense du cadre de vie exercé par des bénévoles.

Pour voir aboutir les doléances émanant des adhérents, le CIL est en relation directe avec la Mairie (correspondants attitrés dans différents services : Police municipale, Services de l'Urbanisme, Prévention et sécurité...) la Police Nationale, TPM, le Conseil Général et Monsieur le Député.

Le CIL se réunit une fois par an en Assemblée Générale Ordinaire, pour laquelle les adhérents reçoivent une invitation ainsi que l'ordre du jour, et permet aux élus et responsables d'apporter des précisions directement aux adhérents, en fonction de leur délégation. Aucune décision n'est prise lors de cette assemblée. D'autres activités, telles que des réunions à caractère récréatif, artistique, sportif, ludique, ou touristique peuvent être organisées.

Fonctionnement du CIL

Pour poursuivre nos activités et atteindre les objectifs que le CIL s'est fixés pour l'année à venir, nous nous appuyons essentiellement sur le bénévolat de nos membres et sur les cotisations versées par nos adhérents. Je rappellerai seulement que pour continuer à exister, notre association a besoin de votre confiance et de votre soutien, de votre engagement dans nos travaux, et nos réflexions pour défendre au mieux les intérêts des riverains de notre quartier et la qualité de vie qui règne sur notre belle colline. Ces cotisations constituent notre principale source de recettes et rien ne serait possible sans cette forme de financement. C'est pourquoi je m'adresse à vous de nouveau cette année pour solliciter de vous l'adhésion à notre CIL.

Le montant de cette cotisation a été fixée à 10 euros lors de notre dernière assemblée générale.

Vous pouvez déposer vos chèques à l'ordre du CIL Les Collines du Paradis, dans la boîte aux lettres de notre Trésorier, chez Mr Daniel Cousin, au 1 rue Auguste Renoir 83400 Hyères

Je suis persuadé que vous mesurez l'enjeu que représente pour notre association le versement régulier des cotisations par ses membres. Je suis confiant dans la continuité de votre engagement et vous en remercie par avance de votre geste.

Mr Mucetto - Président

Afin de ménager le poumon de notre planète, le CIL souhaiterait réduire le nombre de Mag' version papier que nous distribuons. Nous faisons appel une nouvelle fois à votre esprit écologique : communiquez-nous votre adresse email afin que vous receviez le MAG' par internet.

Envoyez-nous vos remarques et coordonnées email à l'adresse suivante : cilcollinesduparadis@wanadoo.fr. Dans le respect de la loi "Informatique et liberté" nous nous engageons à ne pas diffuser votre adresse et à ne l'utiliser que pour l'envoi du MA G et les réponses aux questions posées.

Nouvelle organisation du Bureau:

Nous avons procédé à l'élection du nouveau bureau

Bureau

Présidence : Stéphane Mucetto

Vice-présidence : Sylvie Morand

Secrétariat : Louis Lapierre

Trésorerie : Daniel Cousin

Comités

Comité Environnement : Louis Lapierre, Sylvie Morand

Comité des Fêtes : Gérard Merlo, Jean-Marie Loicq

Comité relations Groupement des CIL : Stéphane Léon Heusele, Jacqueline Moukha

Comité de la Rédaction du Mag" : Stéphane Mucetto

Comité Relations et réclamations auprès de la Mairie (pb de voirie, propreté, panneaux, etc) : Louis Lapierre, Léon Heusele

Notons que l'adresse du siège social du CIL à changé

Chez Mr Daniel Cousin, au 1 rue Auguste Renoir 83400 Hyères, ou à notre adresse internet : cilcollinesduparadis@wanadoo.fr